

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 15  
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019  
PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, Mme DEBAYLE Michèle, M. DOUDARD Christian, Mme DUGUET Nicole, M. EJNER Pascal, Mme GOUILLLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. NOUHAUD Jean-Louis, Mme PELMOINE Agnès, Mme PERRIER Sylvie, M. SAUVAGNAC Bernard.

Affiché le : 08/11/2019

ABSENTS : M. AUROY Olivier, M. MERILLOU Stéphane, Mme SAZERAT Sandrine (Pouvoir à Mme GOUILLLOU Agnès), M. SCHOENDORFF Frédéric (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme DOUDARD Christian

### 3. CONVENTION DE SERVITUDE POUR RACCORDEMENT ELECTRIQUE D'UNE MAISON INDIVIDUELLE CHEMIN DE LEYCURAS PARCELLE AP 372

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. Julien PECHERA propriétaire de la parcelle AP 370 située Chemin de Leycuras a obtenu un permis de construire d'une maison individuelle le 29 mars 2018. Le raccordement au réseau d'électricité de cette construction sera réalisé par le passage d'une canalisation sur la parcelle AP 372, parcelle appartenant à la Commune et non transférée à ce jour dans le domaine public de la Commune. L'établissement d'une convention de servitude est donc nécessaire afin d'autoriser le raccordement de la parcelle AP 370 au réseau public d'électricité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.**

<b>VOTE 19</b>	<b>POUR 19</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire*  
**Jean-Louis NOUHAUD**